

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-MER

Arrêté temporaire n° 187 /2025
portant fermeture temporaire du théâtre municipal pour travaux
du mercredi 10 septembre au jeudi 6 novembre 2025

Monsieur Pierre Ducrocq, Maire de Montreuil-sur-Mer,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants relatifs aux pouvoirs du Maire ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les dispositions relatives aux établissements recevant du public ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les dispositions relatives aux établissements recevant du public ;

Considérant que les travaux réalisés au théâtre municipal par la ville de Montreuil-sur-Mer, maître d'ouvrage, impliquent de prendre des mesures temporaires pour garantir la sécurité publique ;

Considérant que les conditions de sécurité pour recevoir du public ne sont pas remplies par l'établissement durant la période de travaux ;

ARRÊTE :

Article 1 : Du mercredi 10 septembre au jeudi 6 novembre 2025, le théâtre municipal est fermé au public.

Article 2 : Durant la période de travaux, seuls les entreprises intervenant au chantier, les élus et les agents communaux habilités sont autorisés à y accéder.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, au théâtre et publié sur le site internet de la ville.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Gendarmerie Nationale, les Services Techniques et tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé aux formalités de publication.

Fait à Montreuil-sur-mer, le 10 septembre 2025,

Publié et déclaré exécutoire

10 SEP. 2025

Le Maire,
Pierre Ducrocq

